

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024/067

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 15  
présents : 10  
votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Cussac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chapiteau de la Fontanelle, sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Maire.

Date de convocation de l'Assemblée : le cinq juillet deux mille vingt quatre

Présents : N. BARNY ; M. CERQUEIRA ; F. CHALEIX ; D. CHAMBON ; R. DUFOUR ; F. GAILLARD ; D. JARDIN ; J. LEFORT ; A. RAVET ; F. TOMAS

Excusés ayant donné pouvoir : L. GABETTE ; P. GABORIAU ; R. GRENOUILLET ; C. VIARD

Absent : P. GIBAUD

Secrétaire : J. LEFORT

Question N°8

## **OBJET : BUDGET 2024 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION VIVRE ENSEMBLE**

Madame LEFORT, Adjointe au Maire en charge de la question associative, donne lecture à l'assemblée délibérante de la demande de subvention émanant de l'association Vivre Ensemble.

Le Conseil Municipal, après délibérations, à **L'Unanimité des votants** :

**DÉCIDE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 200€ à l'association Vivre Ensemble

**NOTE** que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2024, au chapitre 65.

**AUTORISE** le Maire à faire toute diligence nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Fait et délibéré à CUSSAC

Le 11 juillet 2024

Le Maire  
Dominique CHAMBON

Affichée le : 11/09/2024

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, via [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le 11/09/2024  
Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
087-218705408-20240711-2024005\_2024067-DE  
Reçu le 11/09/2024